

## **AVIS PUBLIC**

## EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE GREFFIÈRE QUE :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 2 février 2022, le conseil de la Ville de Rivière-Rouge a adopté le règlement intitulé : Règlement numéro 2022-427 adoptant un code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la Ville de Rivière-Rouge.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 25, rue L'Annonciation Sud, Rivière-Rouge, durant les heures d'ouverture du bureau.

Le règlement numéro 2022-427 entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

DONNÉ À RIVIÈRE-ROUGE, CE 7º JOUR DE FÉVRIER 2022

Katia Morin Greffière